

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 28 juin 2021

**N°133/06/2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

*L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2021.*

**Présents : 38**

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Valérie CAURO

**Pouvoirs : 10**

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Philippe BECADE, Jean-Pierre FOISSAC à Bernard BOUTON, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Marie-Agnès DETAILLEUR à Valérie CAURO, Mathieu PERGET à Daniel BORY, Quentin SUCAU à Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Stéphane GONZALEZ à Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

**Absent : 1**

Madame, Monsieur Andréa CARO

**Monsieur Axel de LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 23 du 25 février 2021, portant adoption du Budget Primitif Principal 2021,

Le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2020, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, celle-ci doit s'opérer prioritairement par l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des restes à réaliser, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2020, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le budget principal de la Ville de Montauban.

Le Budget Supplémentaire 2021 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

**La section de fonctionnement retrace notamment en dépenses :**

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 271 K€.

Il s'agit principalement :

- d'une rectification d'écriture comptable en accord avec le Comptable public, concernant des dépenses du réseau chaleur pour 54K€,
- de dépenses pour le fonctionnement du vaccinodrome à Eurythmie à hauteur de 40K€ (fournitures médicales...),
- de compléments de crédits pour les fournitures d'entretien dédiées aux écoles, pour 30K€,
- d'une augmentation des crédits destinés aux frais de protection fonctionnelle des agents, pour 30K€.
- et d'ajustement de divers postes de dépenses comme les assurances pour 27K€, et des frais de télécom pour 22K€.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 338 K€.

Les inscriptions nouvelles sont essentiellement les suivantes :

- Inscription de subventions complémentaires dont les principales sont :
  - 200 000 € pour la SA USM Rugby (délibération du 12/04/2021 n° 70).
  - 20 000 € pour l'association REEL.
  - 15 000 € pour l'association Les Amis de l'orchestre baroque de Montauban Les Passions.
  - 13 500 € pour l'association Confluences.
  - 8 000 € pour l'association Ronde de l'Isard
- Complément de financement de la participation de la Ville aux établissements privés pour les écoles maternelles, loi pour une Ecole de la confiance, à hauteur de 80 K€, après avoir inscrit au budget primitif 2021 400 K€ de plus par rapport à 2020.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 14 K€

Ces inscriptions sont relatives au remboursement de billets d'un spectacle annulé de décembre 2020.

**En recettes de fonctionnement, est enregistré :**

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : - 33 K€.

Il s'agit de la réduction de la prévision de recette de remboursement de personnel provenant du Budget annexe Boutique et services annexes Musée Ingres Bourdelle, tenant compte de l'impact de la période de fermeture de début 2021 du Musée en raison de la crise sanitaire.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 274 K€.

Il s'agit exclusivement de compensation de l'Etat de l'augmentation des coûts liés à l'obligation de prise en charge des maternelles pour l'enseignement privé dans le cadre de la loi pour une Ecole de la confiance.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 61 K€.

Il s'agit notamment d'une rectification d'écriture comptable en accord avec le Comptable public, concernant des dépenses du réseau chaleur, pour 47 818 €.

A noter au compte 002, le solde d'exécution positif de 320 877 € correspond à l'affectation d'une partie du résultat excédentaire 2020 de fonctionnement du budget principal (cf délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal Ville)

**La section d'investissement retrace notamment en dépenses**

Chapitres 21 et 23 : Dépenses d'équipement : - 45 K€.

Il s'agit principalement de l'ajustement de la prévision d'acquisitions immobilières à la baisse de 78 K€ et de l'acquisition supplémentaire d'un tableau pour le Musée Ingres Bourdelle à hauteur de 20 000€.

Le total des restes à réaliser 2020 en dépenses à reporter en 2021 s'est élevé 7 012 408.70 €

**- En recettes d'investissement, est enregistré en particulier :**

Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves : 3 280 804.89 €

Cette inscription budgétaire correspond à l'affectation d'une partie du résultat excédentaire 2020 de fonctionnement du budget principal (cf délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal Ville).

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : - 304 K€

Cette inscription concerne la réduction de l'emprunt d'équilibre prévisionnel inscrit au Budget Primitif 2021.

Le total des restes à réaliser 2020 en recettes à reporter en 2021 s'est élevé 3 239 881,43 €.

Au final, le Budget Supplémentaire 2021 Principal présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE  
PRINCIPAL VILLE 2021**

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	271 034,00	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-32 507,00
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	338 444,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	274 000,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 645,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 753,00
		<i>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</i>		<i>623 123,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Fonctionnement</i>		<i>302 246,00</i>
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
	REPORT	<i>Résultat Fonctionnement Reporté</i>		<i>0,00</i>	<i>Résultat Fonctionnement Reporté</i>		<i>320 877,00</i>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>623 123,00</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>623 123,00</b>	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-58 000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 280 804,89
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 683,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-304 480,91
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		<i>-45 317,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		<i>2 976 323,98</i>
	<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>	
	REPORTS	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>7 012 408,70</i>	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>3 239 881,43</i>
		<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		<i>0,00</i>	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		<i>750 886,29</i>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>6 967 091,70</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>6 967 091,70</b>		

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 590 214,70</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 590 214,70</b>
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le budget Principal 2021 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
<b>Investissement</b>	30 009 671,00	6 967 091,70	36 976 762,70
<b>Fonctionnement</b>	78 523 336,00	623 123,00	79 146 459,00
<b>TOTAL</b>	108 533 007,00	7 590 214,70	116 123 221,70

Considérant que le budget supplémentaire budget principal 2021, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances du 14 juin 2021, il vous est demandé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2021 – Budget principal, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR, 10 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**05 JUIL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**05 JUIL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2021

Maire,  
Axel de LABRIOLLE



